

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1710/SG/FIN auatorisant M. Artaxet à acquérir un immeuble sis à Dji- bouti, Zone -industrielle Sud (partie du titre foncier n° 1263)

n° 71-1710/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 24 du 27/12/1971

Date de publication
15 décembre 1971

Date du numéro
27 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

_ M. Artaxet est autorise à acquérir une parcelle terrain non bâti, d'une superficie de 6.000 m2, sise à Djibouti, lotissement de la Zone industrielle Sud et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire, sous le n° 1263 au nom de M. Joachim Moustris.